

MAIRIE DE BEAULIEU SUR DORDOGNE
Corrèze

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 19 |
| Présents : | 15 |
| Votants : | 19 |
| Absents représentés : | 4 |
| Absents excusés | |
| Absents | |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 28 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Beaulieu-sur-Dordogne, convoqué le 21 septembre 2020, au regard de la situation sanitaire et de la nécessité de locaux adaptés, s'est réuni à la salle polyvalente Sévigné, sous la présidence de Dominique CAYRE, maire,

Etaient présents : Dominique CAYRE, Ghislaine DUBOST, Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM, Jean Pierre LARIBE, Marie Gentil GOURAUD, Rose-Marie CAVARROT, Jean MAGE, Nadine CHASTAING, Guy SCHMITTZEHE, Laura CRINON, Mathieu ROUGERY, Sophie RIOL, Patrick POUJADE, Saverio TRIPODI.

Procuration : Philippe ARNAUD donne procuration à Jean MAGE,
Brigitte LEGROS donne procuration à Marie Gentil GOURAUD,
Jean Paul GAUTHE donne procuration à Dominique CAYRE,
Sabrina CAREME donne procuration à Yolande BELGACEM.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Nadine CHASTAING

FDEE 19 : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public au lotissement du Rétaillou :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune historique de Brivezac avait transféré, par délibération du 13 septembre 2016, la compétence « Eclairage public » pour des opérations d'investissement à la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze), avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Les travaux d'éclairage public du lotissement Le Rétaillou, projet initié par la commune historique de Brivezac, devaient donc être réalisés dans cette configuration, or les travaux d'aménagement de ce même lotissement ont été retardés et entre temps est intervenue la création de la commune nouvelle.

A ce jour, afin de finaliser l'ensemble des travaux du lotissement, il convient donc de conventionner avec la FDEE 19 afin de la désigner Maître d'Ouvrage en lieu et place de la commune nouvelle de Beaulieu-sur-Dordogne.

A cet effet, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la commune et la FDEE 19.

Accusé de réception en préfecture
019-211901905-20201016-1418-DE
Date de réception préfecture :
16/10/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre document s'y rapportant.

Vote pour : 19 (15+4 procurations)

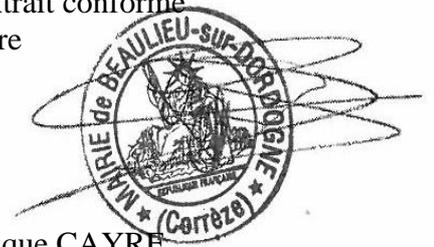
contre :

abstention

*Certifiée exécutoire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture de Brive la
Et de la publication à Beaulieu le*

Pour extrait conforme
Le Maire

Dominique CAYRE



Délibération n°2020 09 61

Accusé de réception en préfecture
019-211901905-20201016-1418-DE
Date de réception préfecture :
16/10/2020